

PLAN D'ACTION

à l'égard des personnes
handicapées 2025-2026



Table des matières

- 03** Contexte et fondement légal
- 03** Bref portrait de la municipalité et de ses secteurs d'activités
- 03** Rosemère, naturellement responsable
- 04** Survol de Rosemère
- 05** Administration municipale
- 05** Orientations de la Ville
- 05** Installations
- 06** Groupe de travail responsable du plan d'action
- 09** Obstacles et mesures planifiées pour 2026

Contexte et fondement légal

En vertu de la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale (chapitre E-20.1), les municipalités de 10 000 habitants et plus ont l'obligation de produire et de mettre en œuvre un plan d'action annuel visant à :

- identifier et réduire les obstacles à l'intégration des personnes handicapées;
- favoriser l'égalité des droits et la pleine participation sociale;
- améliorer l'accessibilité universelle dans les services, infrastructures et communications municipales.

La Ville de Rosemère choisit d'adopter un tel plan afin de se positionner comme un milieu inclusif et accessible pour l'ensemble de sa population.

Bref portrait de la municipalité et de ses secteurs d'activité

Rosemère, naturellement responsable

Reconnue pour la beauté de son territoire et son caractère champêtre, Rosemère est une ville de la Rive-Nord de Montréal faisant partie de la MRC de Thérèse-De Blainville et de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM). Elle couvre une superficie de 12,35 km² et compte quelque 14 191 résidents (en 2024).

Située à proximité des autoroutes 13, 15 et 640, Rosemère jouit d'un emplacement stratégique favorisant à la fois la qualité de vie résidentielle et le développement économique. Fière protectrice de l'environnement, son territoire combine des quartiers verdoyants et des espaces naturels accessibles, tout en bénéficiant d'un secteur commercial bien établi.



Des transports collectifs et actifs



1 gare de train



1 stationnement incitatif



7 km de pistes cyclables



9
garderies



4
écoles primaires



3
écoles secondaires



Une place de choix aux prochaines générations

Des jardins communautaires



Une offre de services multigénérationnelle

45

organismes reconnus

1

centre communautaire

1

bibliothèque

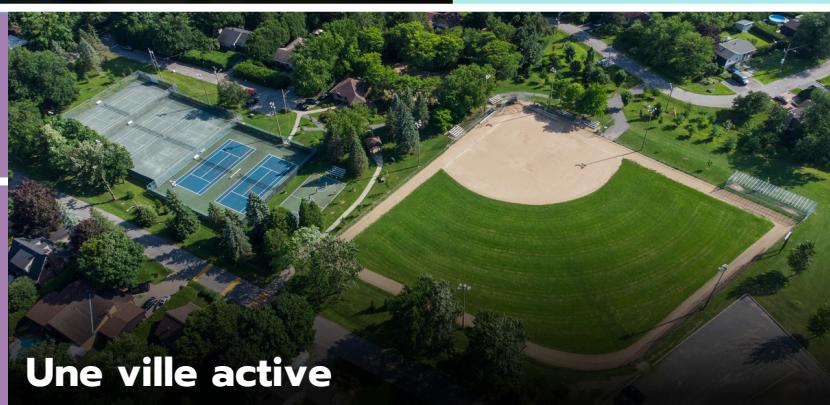
21
parcs

1
skatepark

1
aréna

1
piste de pumptrack

12
patinoires extérieures



Une ville active



Un cadre festif

Plus de 45 événements et activités annuellement

Administration municipale

Certifiée « Bon Boss » depuis novembre 2024, la Ville de Rosemère emploie une centaine d'employés réguliers et une quarantaine d'employés temporaires qui veillent à la qualité de vie de la communauté :

- Direction générale
- Communications, affaires publiques et relations avec les citoyens
- Finances et trésorerie
- Cour municipale
- Greffe
- Urbanisme
- Loisirs et vie communautaire
- Travaux publics
- Planification et développement durable du territoire
- Ressources humaines
- Technologies de l'information
- Régie intermunicipale d'assainissement des eaux de Lorraine et de Rosemère

La Ville est également desservie par le Service de sécurité incendie de la Ville de Blainville et la Régie intermunicipale de police Thérèse-De Blainville (RIPTB) dans le cadre d'ententes intermunicipales.

D'après les données de l'Institut de la statistique du Québec (Projections de population – Municipalités), la Ville de Rosemère comptait 14 191 citoyens en 2024, parmi lesquels les personnes âgées de 60 à 64 ans représentaient 7,9 % de la population totale, soit la proportion la plus élevée de la MRC Thérèse-De Blainville. Les personnes de 65 à 74 ans représentaient, elles aussi, la proportion la plus élevée de cette MRC (13,39 %), juste au-dessus de la Ville de Sainte-Thérèse (12,51 %).

Orientations de la Ville

- Mettre en place des environnements accessibles et inclusifs;
- Favoriser la participation active des personnes handicapées à la vie communautaire, culturelle et sportive;
- Privilégier des outils de communication accessibles et faciles à comprendre;
- Maintenir et favoriser la concertation avec les organismes et partenaires régionaux.

Installations

La Ville de Rosemère dispose de 16 bâtiments, dont : l'hôtel de ville, un garage municipal, un centre communautaire et une bibliothèque.

Elle est responsable de divers domaines essentiels, notamment en matière de sécurité publique, de développement du territoire, de la gestion des infrastructures et des travaux publics, de transport collectif, d'installations sportives et récréatives, etc. Elle offre également des services administratifs variés, tels que l'assermentation, la taxation, ainsi que la gestion des plaintes et requêtes.

Groupe de travail responsable du Plan d'action

Le mandat de l'élaboration et de la mise en œuvre du Plan d'action à l'égard des personnes handicapées a été confié à un groupe de travail constitué de :

- M. Jean-François Gagnière, conseiller municipal responsable du dossier;
- M. Luc Lavallée, directeur, Direction des loisirs et vie communautaire;
- Mme Christine Paradis, directrice adjointe, Direction des communications, des affaires publiques et des relations avec les citoyens;
- Mme Isabelle Rivest, directrice, Direction des ressources humaines, identifiée comme personne handicapée par l'Agence du revenu du Canada et de Revenu Québec.

Les vastes consultations publiques menées auprès de l'ensemble de la population dans le cadre de la politique MADA-familles (adoptée en 2023) ont notamment permis au groupe de travail d'identifier des actions spécifiques à l'égard des personnes handicapées.

Mme Marie-Ève Lépine, directrice générale de l'Association régionale de loisirs pour personnes handicapées des Laurentides (ARLPHL) ainsi qu'un représentant de l'Office des personnes handicapées du Québec (OPHQ) ont également été consultés pour la réalisation de ce Plan d'action.

Le groupe s'est vu confier les responsabilités suivantes :

1. Faire un état de situation actuelle

- Par le biais d'un audit sur l'accessibilité universelle.
- Analyse interne des différents services.

2. Identifier les obstacles à éliminer ou à réduire

- Évaluer les lieux publics, bâtiments municipaux, parcs, installations sportives, etc.
- Relever les barrières à l'accès à l'information, aux services en ligne ou au matériel de communication.

3. Formuler des recommandations d'actions concrètes

- Proposer des mesures visant à favoriser l'accessibilité universelle, la communication inclusive, l'embauche inclusive et l'accueil dans les services municipaux.
- Suggérer des améliorations à court, moyen et long terme.

4. Assurer la concertation entre les services

- Travailler en collaboration avec les différents services municipaux (travaux publics, urbanisme, loisirs et culture, ressources humaines, etc.) pour arrimer les actions dans leurs opérations respectives.

5. Consulter l'organisme œuvrant auprès des personnes handicapées sur notre territoire

- Valider les besoins et bonifier les actions proposées.

6. Élaborer et rédiger le Plan d'action

- Rédiger ce plan en indiquant clairement les objectifs, les actions prévues, les responsables, les échéanciers et les indicateurs de suivi.

7. Veiller au suivi et à l'évaluation des actions

- Proposer des mécanismes de suivi annuel.
- Prévoir un bilan des actions posées et des résultats obtenus.

8. S'assurer de la conformité avec la Loi

- Vérifier que le plan respecte les exigences légales de l'article 61.1 de la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale; et du décret 655-2021. Assurer un suivi auprès de l'OPHQ suivant l'adoption et la publication du Plan d'action.

9. Favoriser la sensibilisation à l'interne

- Proposer des activités de formation ou de sensibilisation pour les employés municipaux.
- Promouvoir une culture inclusive au sein de l'administration.

10. Préparer une stratégie de communication

- S'assurer que le Plan d'action soit présenté de manière claire et accessible et le diffuser aux citoyens.
- Travailler avec le Service des communications pour informer la population des engagements de la Ville.

Obstacles et mesures planifiées pour l'année 2026

Adaptation aux situations particulières : situations d'urgence, de santé publique, de sécurité civile

Obstacle	Objectif	Mesure	Responsables	Indicateur	Échéancier
Méconnaissance de la Ville à savoir où se situent les personnes en situation de handicap* lors de mesures d'urgence.	Répertorier toutes les personnes en situation de vulnérabilité sur le territoire.	Collaborer avec le Service de sécurité incendie et le CISSS des Laurentides afin d'obtenir la liste à jour.	Responsable des mesures d'urgence. Responsable des services aux sinistrés Service de sécurité incendie de la Ville de Blainville	Obtenir une mise à jour annuelle de la liste.	Décembre 2026

*On entend par personnes en situation de handicap celles qui présentent une incapacité à se déplacer ou à évacuer les lieux de façon autonome lors d'une situation d'urgence.

Bâtiments et lieux publics

Obstacle	Objectif	Mesure	Responsables	Indicateur	Échéancier
Certains parcs, bâtiments municipaux et autres sites sont difficiles d'accès pour les personnes handicapées.	Réaliser un audit des bâtiments et lieux publics afin de permettre à la Ville de prendre des décisions pour faciliter l'accès aux personnes à mobilité réduite.	Audit d'accessibilité universelle en 2025-2026	Direction de la planification et du développement du territoire (PDDT) pour la réalisation de l'audit Direction des travaux publics pour la réalisation du plan d'action de l'audit	Réception de l'audit et réalisation du plan d'action qui en découle. Communication des actions réalisées.	2026 et années suivantes

Approvisionnement accessible

Obstacle	Objectif	Mesure	Responsables	Indicateur	Échéancier
Les fournisseurs qui emploient des personnes en situation de handicap sont parfois désavantagés lors des processus de mise en concurrence.	Considérer l'inclusion sociale et économique des personnes en situation de handicap.	Élaborer une politique d'acquisition responsable.	Responsable de l'approvisionnement	Nombre de mesures concrètes incluses à la politique.	2026

Concertation, consultation et arrimages

Obstacle	Objectif	Mesure	Responsables	Indicateur	Échéancier
<p>Pour certaines personnes handicapées, se rendre à un lieu de consultation peut constituer un véritable obstacle. Selon le type d'handicap, la navigation sur un site Web peut également être complexe.</p>	<p>Assurer l'inclusion des personnes en situation de handicap aux consultations publiques de la Ville, qu'elles soient en ligne ou en présentiel.</p>	<p>S'assurer que la plateforme de consultation en ligne soit adaptée aux personnes handicapées et qu'elle soit régulièrement mise à jour pour répondre aux standards de communication accessible.</p> <p>Voir à ce que les lieux de consultation en présentiel et que les outils en lien avec celles-ci soient adaptés aux personnes handicapées et s'assurer de bien publiciser ces informations.</p>	<p>Direction des communications, des affaires publiques et des relations avec les citoyens</p>	<p>Nombre de personnes à mobilité réduite qui se déplacent aux consultations publiques en présentiel et/ou qui assistent en ligne.</p>	<p>2026 et années suivantes</p>

Communication, accès à l'information et aux documents

Obstacle	Objectif	Mesure	Responsables	Indicateur	Échéancier
Le site Web de la Ville présente un manque d'accessibilité pour les personnes handicapées.	Faciliter l'accès à l'information et assurer l'inclusion numérique pour les personnes handicapées sur le site Web de la Ville.	S'assurer que le nouveau site Web soit conforme aux normes d'accessibilité.	Direction des communications, des affaires publiques et des relations avec les citoyens	Mise en ligne du nouveau site Web	2026
Méconnaissance des services qui sont offerts aux personnes handicapées.	Promouvoir les services présentement offerts aux personnes handicapées, ainsi que ceux en développement.	Diffuser le Plan d'action à l'égard des personnes handicapées sur le site Web de la Ville et promouvoir les actions qui en découlent sur les différentes plateformes de communication municipale.	Direction des communications, des affaires publiques et des relations avec les citoyens	Nombre de personnes ayant consulté le Plan d'action et les publications à cet effet	2026

Habitation

Obstacle	Objectif	Mesure	Responsables	Indicateur	Échéancier
Le coût des travaux d'adaptation d'un bâtiment pour les personnes handicapées est très dispendieux.	Limiter les coûts pour des travaux souvent déjà onéreux.	Abolir les tarifs requis pour les permis et les certificats de construction dans le cadre de projets d'adaptation du domicile et de rampe d'accès.	Direction de l'urbanisme	Nombre de permis et de certificats émis	2026
La majorité des bâtiments n'ont pas été conçus selon les critères minimaux d'accessibilité pour les personnes handicapées.	Prévoir des bâtiments déjà adaptés (avec les critères minimaux d'accessibilité) afin de faciliter l'occupation de personnes handicapées et minimiser les coûts associés aux travaux.	Modifier la réglementation afin d'exiger certains aménagements d'accessibilité universelle intérieure.	Direction de l'urbanisme	Entrée en vigueur du règlement	2027

Promotion, formation et sensibilisation

Obstacle	Objectif	Mesure	Responsables	Indicateur	Échéancier
Manque de sensibilisation auprès de la population face aux défis rencontrés par les personnes handicapées.	Sensibiliser la population et favoriser l'inclusion.	<p>Diffuser les campagnes de sensibilisation déjà existantes (semaines et journées thématiques) et relayer les messages sur les différentes plateformes de la Ville.</p> <p>Collaborer avec la bibliothèque pour des activités ou recommandations de lecture selon le thème.</p>	<p>Direction des communications, des affaires publiques et des relations avec les citoyens</p> <p>Et</p> <p>Direction des loisirs et vie communautaire, volet bibliothèque</p>	<p>Nombre de personnes ayant consulté les publications.</p> <p>Et</p> <p>Nombre de personnes ayant participé aux activités et nombre d'emprunts de livres sur la thématique.</p>	2026 et années suivantes

Emploi

Obstacle	Objectif	Mesure	Responsables	Indicateur	Échéancier
Certaines personnes font face à des obstacles systémiques à l'emploi en raison de préjugés, de discrimination ou d'un manque d'accès équitable aux opportunités.	Mieux outiller les employés concernant l'accueil des personnes handicapées en milieu de travail.	<p>Assurer la mise à jour continue des connaissances auprès du personnel de la Direction des ressources humaines en matière d'équité, de diversité et d'inclusion (EDI).</p> <p>Mettre à la disposition du personnel certains outils de formation offerts par l'OPHQ sur l'inclusion.</p>	Direction des ressources humaines	Avoir participé à au moins une formation sur le sujet annuellement.	Décembre 2026

Transport et stationnements

Obstacle	Objectif	Mesure	Responsables	Indicateur	Échéancier
Les personnes handicapées peuvent rencontrer des difficultés lors de l'utilisation des trottoirs et des pistes cyclables (transports actifs).	S'assurer que les liens favorisant le transport actif soient aménagés pour faciliter leur utilisation par les personnes handicapées.	Lorsque des pistes cyclables et des trottoirs sont aménagés, s'assurer qu'ils répondent aux critères de l'accessibilité universelle.	Direction de la planification et du développement du territoire (PDDT)	Inclure des abaissements des trottoirs, prévoir une largeur suffisante.	<p>2025-2040</p> <p><u>2026</u> : piste cyclable Roland-Durand / René A. Robert.</p> <p><u>2027-2028</u> : piste cyclable Bernaches (ch. de la Grande-Côte / crois. des Bernaches).</p> <p><u>2028</u> : piste cyclable Pineridge (mtée Lesage / ch. du Bas-de-Saint-Thérèse).</p> <p><u>2029-2031</u> : piste cyclable boul. Curé-Labelle (pont de l'Île Béclair / entrée pl. Rosemère).</p> <p><u>2030-2031</u> : piste cyclable Bouthillier (parc Wesgate / boul. Curé-Labelle).</p> <p><u>2031-2036</u> : piste cyclable Grande-Côte (mtée Sanche / rue Bellerive).</p>

Loisirs, sports, tourisme, culture et camps de jour

Obstacle	Objectif	Mesure	Responsables	Indicateur	Échéancier
Difficulté pour les personnes handicapées d'accéder à des bâtiments, des activités ou du transport.	Donner accès à des installations et à des équipements aux différents organismes dédiés aux personnes handicapées.	Maintenir l'accès sans frais aux activités pour les accompagnateurs. Être partenaire de la Carte accompagnement loisirs (CAL). Offrir aux organismes des accès à des locaux et des terrains gratuits pour promouvoir les activités adaptées aux personnes handicapées.	Direction des loisirs et vie communautaire	Nombre d'accès accordés Nombre d'activités de promotion	2026 et années suivantes
Des parcs municipaux ne disposent pas de modules de jeux et d'équipement adaptés pour les personnes handicapées.	Intégrer des parcs adaptés dans le Plan directeur des parcs et espaces verts. Prévoir des aménagements et des équipements adaptés dans les aires de jeux et dans les espaces verts au programme d'immobilisations de la Ville.	Réaliser les recommandations de l'audit. Inclure les réflexions dans le Plan directeur des parcs et espaces verts. Bonifier les parcs municipaux avec des modules de jeux et des équipements adaptés pour les personnes handicapées.	Direction des travaux publics, volet des parcs et espaces verts	Quantité d'équipement spécialisé ajouté sur le territoire	2026 et années suivantes

Loisirs, sports, tourisme, culture et camps de jour (suite)

Obstacle	Objectif	Mesure	Responsables	Indicateur	Échéancier
Difficulté pour les personnes handicapées d'utiliser les toilettes lors d'événements extérieurs.	Rendre les toilettes accessibles.	Mettre à la disposition des toilettes destinées aux personnes handicapées lors des événements.	Direction des loisirs et vie communautaire	Nombre de toilettes accessibles disponibles lors des événements	2026 et années suivantes
Il y a peu d'équipement à la disposition des personnes handicapées.	Rendre l'équipement disponible en collaboration avec des projets existants (ex. Circonflexe). Prévoir de la formation pour le personnel sur les sites où il y aura de la mise à disposition d'équipements adaptés.	Nombre d'équipements adaptés disponibles avec le programme Circonflexe.	Direction des loisirs et vie communautaire	Statistiques d'emprunt et inventaire du matériel adapté Formations données	2026 et années suivantes

Date d'adoption du Plan d'action par le conseil municipal : 19 janvier 2026
Numéro de résolution : 2026-01-026

La Ville de Rosemère a à cœur le bien-être de la population en situation de handicap.

Pour toute question en lien avec ce Plan d'action, nous vous invitons à communiquer avec le Service des loisirs et de la vie communautaire :
loisirs@ville.rosemere.qc.ca
450 621-3500, poste 7380

